



Notice descriptive

objet : **Demande de permis de démolir
Concernant l'immeuble sis 7 rue Myrha à Paris 18^{ème}**

date : **Le 27 janvier 2011**

Le contexte de l'opération

La Mairie de Paris a confié à la SEMAVIP l'aménagement du quartier Château Rouge à Paris 18^{ème}, aux termes d'une convention publique d'aménagement signée le 11 juin 2002, et s'achevant le 31 décembre 2014.

Voir en annexe 1 - *Extrait de la CPA du 11 juin 2002
Extrait du registre des délibérations - Séance des 10 et 11 juillet 2006 concernant la prorogation de la CPA jusqu'au 31 décembre 2014 (avenant n° 6)*

Le secteur d'aménagement Château Rouge à Paris 18^{ème} s'étend sur 11,5 ha, délimité par les rues Doudeauville au nord, Stephenson à l'est, Cavé, des Gardes, et Polonceau au sud et par le Boulevard Barbès à l'ouest.

L'objectif principal consiste en une intervention sur le bâti par la réhabilitation ou la démolition d'immeubles très dégradés et la construction de programmes de logements aidés sur les emprises libérées.

En raison de la vétusté du bâti et de la fragilité du sous-sol due à la présence de nombreuses carrières, une nouvelle procédure de Déclaration d'Utilité Publique portant sur 7 nouvelles adresses (3^{ème} phase d'aménagement de l'opération Château Rouge) et incluant l'immeuble du 7 rue Myrha, a été engagée et validée par arrêté préfectoral du 20 juin 2007.

Voir en annexe 2 - *Conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 9 mars 2007 (arrêté préfectoral n° 2007-4-2 du 4 janvier 2007)
Arrêté Préfectoral n° 2007-171-7 du 20 juin 2007 déclarant d'utilité publique au profit de la SEMAVIP la 3^{ème} phase d'aménagement de l'opération Château Rouge*

Foncier :

Par Déclaration d'Utilité Publique, l'ordonnance d'expropriation rendue le 3 mai 2010 par le Tribunal de Grande Instance déclare la SEMAVIP propriétaire de l'immeuble sis 7 rue Myrha/32 rue Affre, sauf du lot n° 1 (commerce en rez-de-chaussée).

Voir en annexe 3 - *Extrait du Greffe - TGI - Ordonnance d'expropriation rendue le 3 mai 2010*

L'état et la situation du bâti :

➤ **Situation initiale**

La parcelle (cadastrée CG n° 86 - Contenance 1a 17ca) supporte 1 bâtiment d'habitation sur rue de R+5+S/sol et 1 bâtiment R sis en fond de parcelle (appentis).

SHON totale à démolir : 600 m² (720 m² SHOB) - Nombre de logements : 15 logements

Les caractéristiques de l'ilot sont celles du quartier en général : forte densité, quartier populaire et image urbaine de faubourg.

L'immeuble mitoyen sis 5 rue Myrha est un bâtiment R+5+S/s, propriété de la SEMAVIP.

L'immeuble mitoyen sis 30 rue Affre est un bâtiment R+5, propriété de PARIS Habitat et voué à la démolition.

↳ Etat des lieux

L'immeuble présente de nombreux désordres : Façade très dégradée et présentant de nombreuses fissures verticales au droit des linteaux, escalier affaissé sur sa partie droite et sur sa partie gauche par rapport à son axe, planchers affaissés et poutres dégradées, toiture à refaire.

Voir en annexe 4 – Diagnostic technique établi par le BET ATHIS le 17 décembre 2008

Le Maître d'ouvrage : -

La SEMAVIP, représentée par :



Mme Marie-Anne BELIN
Directrice générale

